



Laurier-Station

une ville à la campagne

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par monsieur le conseiller William Arsenault qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement 05-26 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 9 147 000 \$ pour la construction d'un complexe municipal - partie hôtel de ville ».

Donné à Laurier-Station,
ce 1^{er} avril 2026.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} avril 2026.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint